

TERRITOIRE DE BELFORT



COMMUNE D'ANGEOT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 31 MARS 2021

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

✓ Par suite d'une convocation en date du 23 mars 2021, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle Camille, le mercredi 31 mars 2021, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ **Étaient présents** : Gilles CORTINOVIS – Pauline DONNA - Anne DUPUIS – Laurence FRANCHEQUIN - François GIL – Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ **Absent excusé** : Eric PERIAT.

Ordre du jour :

- 1/ Compte administratif 2020 – commune et CCAS
- 2/ Compte de gestion 2020 – commune et CCAS
- 3/ Affectation du résultat 2020 – commune et CCAS
- 4/ Vote des taux d'imposition 2021
- 5/ Attribution de subventions 2021
- 6/ Budget primitif 2021
- 7/ Demandes de subventions GBCA
- 8/ Location appartement communal
- 9/ Tarif lot affouage
- 10/ Rapport cour des comptes – GBCA
- 11/ Informations et questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance : Thierry LOUVET

1 – Compte administratif 2020 – commune et CCAS

CCAS

Mr le Maire rappelle au conseil municipal, que par délibération, il a été décidé de dissoudre le CCAS en date du 31 décembre 2020. Il revient donc au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du CCAS.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020, comme suit :

| DEPENSES | | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| ARTICLE | LIBELLE | BP 2020 | RÉALISÉ 2020 |
| 6562 | Aides | 1 090.00 € | 0.00 € |
| | TOTAL | 1 090.00 € | 0.00 € |
| RECETTES | | | |
| ARTICLE | LIBELLE | BP 2020 | RÉALISÉ 2020 |
| 7474 | Participations Communes | 199.58 € | 0.00 € |
| 002 | EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ | 890.42 € | 890.42 € |
| | TOTAL | 1 090.00 € | 890.42 € |
| Résultat de Fonctionnement - excédent | | 890.42 € | (recettes - dépenses) |

COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020, comme suit :

| | Sections | | Total des sections |
|--------------------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| | Fonctionnement | Investissement | |
| Recettes | 238 094.92 € | 106 821.38 € | 344 916.30 € |
| Dépenses | 177 850.09 € | 76 468.46 € | 254 318.55 € |
| Résultat 2020 | 60 244.83 € | 30 352.92 € | 90 597.75 € |
| Résultat 2019 | 100 423.03 € | -29 337.42 € | 71 085.61 € |
| Part affectée investissement en 2020 | 71 320.30 € | | |
| Résultat de clôture 2020 | 89 347.56 € | 1 015.50 € | 90 363.06 € |

2/ Compte de gestion 2020 – commune et CCAS

Les comptes de gestion du CCAS et de la commune étant conformes aux comptes administratifs, le Conseil Municipal approuve ces 2 comptes de gestion, à l'unanimité.

3/ Affectation du résultat 2020 – commune et CCAS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2020 comme suit :

| | | |
|--|-------------|---|
| Besoin de financement | 0.00 € | (cpte 1068 - recette investissement) |
| Résultat de Fonctionnement reporté - excédent | 89 347.56 € | (chapitre 002 - recette fonctionnement) |
| CCAS - résultat de fonctionnement reporté - excédent | 890,42€ | (chapitre 002 - recette fonctionnement) |
| Résultat d'Investissement - excédent | 1 015.50 € | (chapitre 001 - recette investissement) |

4/ Vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2021. A savoir :

- taxe foncière (bâti) : 26,43 % (dont 16,72% part départementale)
- taxe foncière (non bâti) : 30,23 %

5/ Attribution de subventions 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

| TIERS | Montant subvention 2021 |
|-----------------------------------|-------------------------|
| AFM Téléthon | 50€ |
| AFSEP | 50€ |
| AGARPIF | 100€ |
| ANGELOISE | 200€ |
| ASNT | 80€ |
| BANQUE ALIMENTAIRE | 160€ |
| Jeunes Sapeurs Pompiers Rougemont | 50€ |
| Randonneurs Angeot | 200€ |
| PYXIS | 200€ |
| THEATRE PRES JOLIS | 200€ |

6/ Budget primitif 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2021.

Les projets de travaux sont présentés avec les montants, les demandes de subventions s'y rapportant.

Monsieur François GIL demande quel montant est budgétisé pour la Marianne. Mr le Maire précise que pour l'instant 800€ sont budgétisés. Mr Gil et Mme DUPUIS souhaiteraient que l'artiste du village puisse présenter ses propositions avant de définir le montant. Le choix de la Marianne fera l'objet d'une autre réunion.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 282 000,00 € et en section d'investissement à 128 000,00 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire.

7/ Demandes de subventions GBCA

Le budget ayant été voté avec de nombreux projets de travaux pour 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer des demandes de subventions auprès de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dans le cadre des fonds de soutien accordés pour les projets d'investissement. Pour rappel, une enveloppe de 60 000€ est fixée pour la commune pour la période 2020 – 2026.

Monsieur le Maire propose de demander des subventions, comme suit :

| Projet | Montant HT | Montant subvention demandé (50%) |
|-------------------------------------|------------------|----------------------------------|
| Terrain de pétanque | 3 143,50€ | |
| Installation douche – logement Cure | 3 025,85€ | |
| Remorque | 1 275€ | |
| Ordinateur | 1 423,94€ | |
| TOTAUX | 8 868,29€ | 4434.15€ |

8/ Location appartement communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un logement communal situé au 2 Rue de l'Ecole à Angeot sera disponible à la location au 29 mars 2021. En effet, Monsieur Joël DECOMBARD a déposé la résiliation de son bail.

Il informe que Monsieur Steven DEMANGE souhaite louer ce logement à compter du 1 avril 2021.

9/ Tarif lot affouage

Monsieur Thierry LOUVET, 2^{ème} adjoint, informe qu'après l'exploitation de la parcelle n° 4R par le bûcheron, il reste au sol des "chutes" de bois qui pourraient faire un demi-lot d'affouage, soit environ 5 stères.

Il est proposé de fixer un tarif pour ce lot.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de **FIXER** le prix de ce lot comme suit :
 - o bois au sol parcelle 4R : 40€ le lot

10/ Rapport cour des comptes – GBCA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse du rapport de la cour des comptes sur la gestion du Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Le rapport reste consultable en mairie.

11/ Informations et questions diverses

- GBCA est dans l'obligation de transmettre à chaque conseiller municipal :
- Avant chaque conseil communautaire : d'une copie des dossiers de convocation au conseil
- Du rapport d'orientation budgétaire
- Du rapport d'activité accompagné du compte administratif
- Dans un délai d'un mois suivant le conseil communautaire : du compte-rendu du conseil
 - o il faudra donc que chaque conseiller donne son accord
- La délibération prise en novembre 2020 contre le transfert de compétences de PLUi à GBCA ne doit finalement pas être reprise, contrairement à une information communiquée par GBCA.
- Le Département va opérer en 2021, des travaux routiers sur une petite portion de route en sortie d'Angeot direction Lachapelle Sous Rougemont.
- L'entreprise INTERVENT a pris contact avec la commune pour un projet d'éolienne sur le périmètre de la commune. L'entreprise souhaite intervenir lors d'un prochain Conseil Municipal.
- Trafic routier rue principale : Mr le Maire informe le conseil que les grands élus ont rencontré le Directeur APRR pour trouver une solution pour inciter les camions à emprunter l'autoroute jusqu'à Fontaine.
- Mme Martinato soulève le sujet du choix de la tranche d'âge pour le colis des aînés en fin d'année (passer de 70 ans à 75 ans ?? à réfléchir)

Fin de séance : 22h.

Le Maire,
Michel NARDIN

